

## **LETTRE D'INTENTION DE PARTENARIAT**

**ENTRE**

**LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE**

**ET**

**LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE**

La Collectivité Territoriale de Martinique, représentée par le Président du Conseil Exécutif de Martinique, Serge LETCHIMY d'une part,

Et

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage, représentée par le Président de la Fondation, Jean-Marc AYRAULT d'autre part,

Ci-après désignés « Les Signataires », désireux de :

Valoriser l'histoire et les héritages liés à la traite, à l'esclavage, aux résistances et aux abolitions dans nos sociétés respectives ;

Promouvoir la transmission de l'histoire de l'esclavage en Martinique et dans toute la France ;

Mettre en lumière la part martiniquaise de cette histoire et ses contributions à l'histoire de la Caraïbe et des Amériques ;

Contribuer à la cohésion sociale et au partage des valeurs fondamentales à l'exercice des droits humains ;

Répondre aux enjeux contemporains de citoyenneté, de diversité culturelle, de décolonialité et aux flux relationnels complexes qui sont nés de cette histoire ;

Déclarent leur volonté de coopérer à travers la mise en place d'un partenariat durable et ambitieux bâti sur un socle d'axes prioritaires déclinés en un programme concret d'actions.

La Collectivité Territoriale de Martinique poursuit l'objectif constant d'assurer la connaissance et la transmission de tous les aspects de l'Histoire Martiniquaise, depuis les périodes précoloniales, de la Traite et de l'esclavage des plantations, jusqu'aux évolutions multiples de la domination coloniale et des résistances qui lui furent opposées ; d'assurer une pratique mémorielle qui assume la convergence de toutes nos mémoires jusqu'à favoriser un « vivre-ensemble martiniquais » parfaitement inscrit dans un « vivre-ensemble planétaire » ; d'assurer la connaissance et la transmission de la diversité constitutive des patri-matrimoines et des dynamiques culturelles martiniquaises, afin d'en faire des vecteurs d'innovation territoriale, de citoyenneté démocratique, de création et d'émancipation ; d'identifier à la Martinique, sauvegarder et valoriser le patrimoine en lien avec l'histoire de l'esclavage, sous toutes ses formes ; de sauvegarder, valoriser, transmettre et diffuser la langue créole, marqueur identitaire majeur, outil de cohésion porteur d'une mémoire collective forte ainsi que de mettre tous les moyens utiles au service de l'élaboration d'une politique linguistique équilibrée et volontariste visant à développer qualitativement et quantitativement l'usage de cette langue.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage défend l'ambition de développer la connaissance et la transmission de l'histoire de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions, partie intégrante de l'Histoire de la France et du Monde, en la replaçant dans l'histoire longue des relations entre la France, l'Afrique, les Amériques, la Caraïbe et l'Océan Indien ; de rassembler les mémoires en valorisant les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette Histoire, dans toute leur richesse et leur variété ; de promouvoir les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité ; de promouvoir l'engagement de la France contre le racisme, contre toutes les discriminations et toutes les formes contemporaines d'esclavage.

Dans ce cadre, la Fondation peut également conduire des actions dans le domaine de la politique de la ville.

Pour ces raisons, les Signataires ont travaillé à l'élaboration d'une convention cadre de partenariat s'appuyant sur cinq domaines généraux de collaboration et leurs déclinaisons en programme d'actions, croisant les orientations stratégiques de la Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage avec les champs de compétence et d'expertise de la Collectivité Territoriale de Martinique :

L'éducation  
La citoyenneté  
La culture  
La recherche  
Le numérique

Cette collaboration qui illustre la volonté conjointe de renforcer la relation bilatérale des Signataires sera présentée lors de la séance plénière du 25 Mai 2023 de l'Assemblée de Martinique.

Signé à Fort-de-France, le 23 mai 2023, en double exemplaire.

Pour la Collectivité Territoriale de  
Martinique

Serge LETCHIMY,  
Président du Conseil exécutif de Martinique

Pour la Fondation pour la mémoire de  
l'esclavage

Jean-Marc AYRAULT,  
Président